

## Compte rendu de la séance du 03 juillet 2020

**Nombre de membres en exercice:** 11

**Séance du 03 juillet 2020**

**Présents :** 11

L'an deux mille vingt et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 03 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Monsieur FOURNIER (2nd adjoint)

**Sont présents:** Josiane RACHET, Nicole FREYCINEL, Jean FOURNIER, Béatrice GRENIER, Carlos PENA FERNANDEZ, Laura COUDERT, Yannick GRANDCLAUDE, Thierry DA FONSECA, Sylvain BELHOMME, Vanessa NOEL, Pascal GRENIER

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Laura COUDERT

### **Ordre du jour:**

- 1 - Installation des nouveaux conseillers municipaux,
- 2 - Election du maire
- 3 - Détermination du nombre d'adjoints
- 4 - Election des adjoints
- 5 - Lecture de la charte de l'élu local
- 6 - Désignation des délégués dans les organismes extérieurs :
  - CAO (Commission d'Appel d'Offre) : le maire ou son représentant et 3 membres du conseil et 3 suppléants
  - FEDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze) : 2 titulaires et 2 suppléants
  - GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : (versant Cère : 1 titulaire et 1 suppléant) et (versant Dordogne : 1 titulaire et 1 suppléant)
    - 1 correspondant pour l'école de Goulles
    - 1 correspondant défense
  - ICAX (Instance de Gérontologie Xaintrie) : 1 titulaire et 1 suppléant
  - CCID (Commission Communale des Impots Directs) : proposition à la DGFIP de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants

### **1. Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de recourir au vote à main levée et désigne à l'unanimité Laura COUDERT, secrétaire de séance.

## **Délibérations du conseil:**

### **ELECTION DU MAIRE ( DE 2020 020)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17,

Le Président, M. FOURNIER Jean, invite le Conseil à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues à l'art L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
  
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. DA FONSECA Thierry : six (6) voix
- M. RACHET Josiane : cinq (5) voix

M. DA FONSECA Thierry ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

### **Fixation du nombre d'adjoints ( DE 2020 021)**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la création de **TROIS POSTES** d'adjoints.

Ampliation de la présente délibération sera adressée au Représentant de l'Etat, au Comptable du Trésor.  
la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait et délibéré les jour, mois, an que desuus

Aux registres les signatures, Pour expédition conforme,

M le Maire,

DA FONSECA Thierry

### ELECTION DES ADJOINTS ( DE 2020 022)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à deux

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **- Election du Premier adjoint :**

##### **1er tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs : 3
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. BELHOMME Sylvain : deux (2) voix
- Mme GRENIER Béatrice : six (6) voix

**Mme GRENIER Béatrice ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Premier adjointe au maire.**

#### **- Election du Second adjoint :**

##### **1er tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs : 4
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- M. BELHOMME Sylvain : une (1) voix

- Mme. NOEL Vanessa : six (6) voix

**Mme NOEL Vanessa ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjointe au maire.**

### **Election du Troisième adjoint :**

#### **1er tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs : 4
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- M. BELHOMME Sylvain : sept (7) voix

**M. BELHOMME Sylvain ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire.**

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

### **Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ( DE 2020 023)**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

L'élection se déroule au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » à l'élection des membres de la CAO (article L. 2121-21 du CGCT). Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

#### **Membres titulaires**

Nombre de votants : 11

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : ...	11	...	..	11

**Proclame** élus les membres titulaires suivants :

A : M. PENA FERNANDEZ Carlos;

B : M. GRENIER Pascal;

C : Mme NOEL Vanessa;

### **Membres suppléants**

Nombre de votants : 11

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : ...	11	...	..	11

**Proclame** élus les membres suppléants suivants :

A : Mme GRENIER Béatrice.;

B : Mme COUDERT Laura;

C : M. BELHOMME Sylvain;

### **FEDEE19 ( DE 2020 024)**

M. le Maire expose à l'assemblée que la commune adhère à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) depuis le 1er janvier 2017 en lieu et place de la Communauté de Communes du Canton de Mercoeur. Elle doit élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger au Secteur Intercommunal d'Electrification de Mercoeur.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Sont élus à l'unanimité :

#### **- Délégués titulaires :**

1°) **DA FONSECA Thierry**

2 LE FREYSSINEL 19430 SEXCLES

Port : 06.58.10.35.14

2°) **BELHOMME Sylvain**

9 RUE DES SOURCES 19430 SEXCLES

Port : 06.16.32.73.81

**- Délégués suppléants :**

1°) **PENA FERNANDEZ Carlos**  
19 LA GREZE 19430 SEXCLES  
Port : 06.68.73.54.71

2°) **GRENIER Pascal**  
1 LALO 19430 SEXCLES  
Port : 06.32.72.71.38

pour représenter la commune au Secteur Intercommunal d'Electrification de Mercoeur

**ICAX ( DE 2020 025)**

Mme Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès de l'Instance de Coordination de l'autonomie des Xaintries, 11 Rue Bellevue, 19220 ST PRIVAT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :**

— De désigner :

- **Déléguée titulaire :**
- **COUDERT Laura**
- 7 LA PAGESIE 19430 SEXCLES
- Port : 06.29.47.63.97
  
- **Déléguée suppléant :**
- **GRANDCLAUDE Yannick**
- 7 Artigues 19430 SEXCLES
- Port : 06.87.12.60.81

**correspondant défense ( DE 2020 026)**

**Vu** la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,  
**Vu** le code Général des collectivités territoriales,  
**Vu** la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

**Considérant** la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

**Considérant** l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne, Monsieur le Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**DESIGNE** M.DA FONSECA thierry, maire en tant que correspondant défense de la commune.

école ( DE 2020 027)

**Considérant** la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant pour l'école de Goules

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant pour l'école de Goule.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**DESIGNE** Mme VANESSA Noel, seconde adjointe en tant que correspondant pour l'école de Goules.

GEMAPI ( DE 2020 028)

**Considérant** la nécessité de nommer dans les meilleurs délais :

- 1 titulaire et 1 suppléant pour le versant Cère
- 1 titulaire et 1 suppléant pour le versant Dordogne

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation de chacun.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**DESIGNE**

**VERSANT CERE :**

Délégué titulaire : BELHOMME Sylvain  
Délégué suppléant : NOEL Vanessa

**VERSANT DORDOGNE :**

Délégué titulaire : GRENIER Béatrice  
Délégué suppléant : PENA FERNANDEZ Carlos

Election membres CCID ( DE 2020 029)

Vu l'article 1650-1 du Code Général des Impôts qui prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune,

Mme le Maire demande au Conseil Municipal la proposition de 12 personnes titulaires et de 12 personnes suppléantes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :**

- De désigner :

**MEMBRES TITULAIRES :**

- CLARE Thierry
- MILLON Eric
- RIOL Isabelle
- QUEILLE Jean-Louis
- ASTIER Alicia
- LAYOTTE Hélène
- COUDERT Nadine
- GUBERT Danièle
- ALIRIVIE Claude
- CAPELLE Patrick
- LABAERE Jean-Philippe
- GRENIER Pascal

**MEMBRES SUPPLEANTS :**

- LE FRANCOIS Véronique
- LORDAN James
- BEAUFILS Denis
- ISSARTES Daniel
- PISTORESIS Fanny
- VERT Sylviane
- CLARE Christophe
- DELMAS Christian
- POUHEY-MOUNOU Jean-Michel
- COUSQUE Huguette
- TAQUET Bruno
- FREYCINEL Nicole

La séance est levée à 20h30